Image not found or type unknown

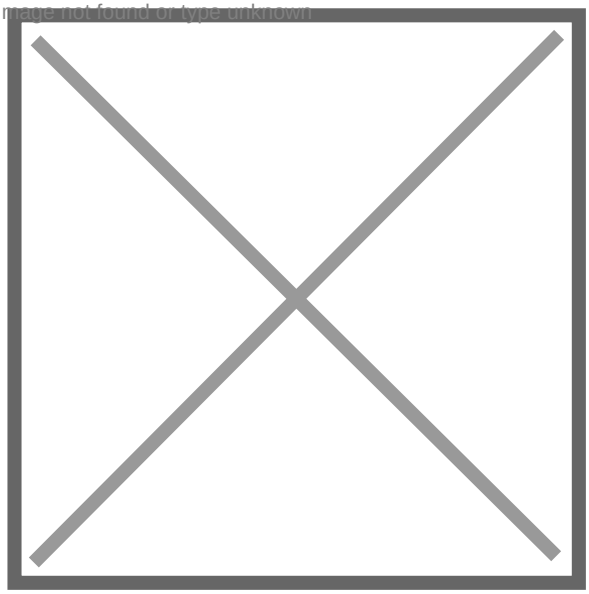

Credit a la consommation

Par **nath 53**, le **11/05/2016** à **16:58**

bonjours il y a 2 semaines j'ai reçu un appel d'un organisme EOS crèdirec pour soi disant un credit a la consommation d'un montant de 1822 euro que j'aura contractee en 1989 a cette èpoque j'etait mariee j'ai divorcee en 1996 j'ai dèmènager mais suis rester dans le meme departementme suis remarie en 2001 et voila que 27 ans apres on me harcele par telephone j'ai donc changer de numero et me suis mise sur liste rouge et aujourdhuit je recoit un courrier me disant derniere relance amiable et que si je ne regle pas ils en aviserons le creancier qui decidera des suites a donner a cette affaire que doit je faire continuer a les ignorer? merci

Par **morobar**, le **11/05/2016** à **17:07**

Bjr,
Il est effectivement préférable de les ignorer ou de demander communication d'un titre exécutoire.
En effet s'il existe un tel titre, dont vous n'avez pas connaissance suite vos divorces et déménagement, il n'est pas encore prescrit (2018).
Mais c'est peu vraisemblable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés